

Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Conformément à la loi sur la fiscalité municipale, article 70, l'évaluateur a déposé le rôle d'évaluation le 15 septembre 2026;
- Le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Élisabeth sera en vigueur pour le deuxième (2^e) exercice financier du cycle triennal en 2027. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la municipalité au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth;
- Ce rôle sera utilisé pour l'année 2027;
- Selon l'article 74 de la loi, toutes personnes qui ont un motif de croire qu'il y a erreur ou autres causes telles qu'une modification qui aurait dû être apportée à son évaluation peut déposer une demande de révision.
- Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
 1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
 2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de D'Autray;
 3. Être accompagnée de la somme d'argent exigible et déterminée par règlement de la MRC de D'Autray;
 4. Être déposée au bureau ou postée par courrier recommandé à :

Municipalité Régionale de Comté de D'Autray
550 rue Montcalm, C.P. 1500
Berthierville (Qc) J0K 1A0

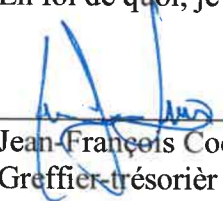
DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce quinze (28) septembre deux mille vingt-six (2026).


Jean-François Coderre, Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie selon les modalités désignées par le conseil, le 28 septembre 2026, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 septembre 2026.


Jean-François Coderre, Directeur général et
Greffier-trésorier